



REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° D2024/61 1. Commande publique – 1.1 Marchés publics – 1.1.11 Autres

APPROBATION DE LA LETTRE DE MISSION CONFIEE A LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT REALTIVE A UNE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LE PILOTAGE DES ÉTUDES NÉCESSAIRES À LA RÉDACTION D'UNE ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT SUR LE SECTEUR DE L'ÉCHANGEUR DU PONT DE SÈVRES

LE PRESIDENT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU l'article L.2511-1 du Code de la commande publique ;

VU la délibération du conseil de territoire n° C2020/07/07 du 10 juillet 2020 portant délégations du conseil de territoire au Président, pour prendre, pour toute la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT, des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté n°A2021/05 du 29 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Antoine MARETTE, Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ;

VU le projet de lettre de mission à la Société Publique Locale Val de Seine Aménagement relative à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des études nécessaires à la rédaction d'une orientation d'aménagement sur le secteur de l'échangeur du pont de Sèvres ;

CONSIDERANT que, pour mener à bien la procédure d'élaboration du Plan Local Urbanisme Intercommunal, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest doit faire réaliser l'ensemble des études nécessaires pour la définition des orientations d'aménagement et de programmation sur le secteur de la tête du Pont de Sèvres ;

CONSIDERANT que ce cadre, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest souhaite confier cette mission la Société Publique Locale Val de Seine Aménagement, experte dans le domaine ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est approuvée la lettre de mission confiée à la Société Publique Locale Val de Seine Aménagement, sise 696 rue Yves Kermen, à Boulogne-Billancourt (92100), relative à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des études nécessaires à la rédaction d'une orientation d'aménagement sur le secteur de l'échangeur du Pont de Sèvres.

ARTICLE 2 : La mission débutera à sa notification et se terminera le 15 juillet 2024 au plus tard.

ARTICLE 3 : Le montant de la mission est de 47 012,50 € HT.

Il est précisé que ce montant comporte toutes les sujétions normalement prévisibles pour l'exécution des prestations par la Société Publique Locale Val de Seine Aménagement, en ce compris les frais administratifs ordinaires.

Il est décomposé de la façon suivante :

- d'un forfait 11 412.50 €HT, pour l'ensemble de la prestation assurée par la Société Publique Locale pour la mission ;
- d'une partie variable pour les prestations assurées par des prestataires pour lesquels la Société Publique Locale a des marchés et qui seront refacturées à l'euro sur la base des factures acquittées par cette dernière.

ARTICLE 4 : Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'établissement public territorial.

ARTICLE 5 : Le directeur général des services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine ;
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt ;
- La Société Publique Locale Val de Seine Aménagement.

Fait à Meudon, le 14 mars 2024

Pour le président et par délégation,

Antoine MARETTE
Directeur général des services

